

Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 Annexe1

Le rapport d'orientation budgétaire représente une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire. Il permet d'informer les élus de la situation économique et financière afin d'éclairer leurs choix dans le cadre du vote du budget primitif.

La crise sanitaire mondiale a fait que nous vivons depuis deux ans une période très particulière, obligeant à revoir les organisations, reporter ou prendre certaines décisions. Les performances en termes de gestion des flux de déchets ont été par conséquent perturbées et sont en recul.

Au vu des incertitudes liées à la pandémie et de l'évolution de la réglementation, établir des prévisions pour l'année 2022 demeure, comme en 2021, un exercice compliqué.

Conjoncture économique : premier bilan 2021 et perspectives 2022 (source DOB 2022 CE janvier 2022)

L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID-19 au T1 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé, notamment grâce à la vaccination et aux plans de soutien budgétaire massifs, une croissance positive au cours de l'année 2021. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles ; une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.). Plus récemment, l'accélération de la propagation du variant Omicron fait peser le doute sur les prévisions de croissance de l'économie mondiale.

D'après les prévisions actuelles, le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies d'ici le premier semestre 2022. Après -2,8% en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5,9% en 2021 puis, ralentirait à 4,1% en 2022.

Zone euro : une reprise plus tardive mais solide

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (au T2) qu'aux Etats Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au T3 à 2,2% T/T contre 2,1% au T2.

Cet été, les activités de services, dont celles du tourisme, ont rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (5% estimés en zone euro en décembre contre 0,9% en janvier).

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres 2021.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,3% (après -6,5% en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,3%.

France : une reprise menacée par l'émergence du variant Omicron

L'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance. Après une année perturbée par la pandémie de COVID-19, la levée progressive des restrictions sanitaires à partir du T2 2021 et la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité. Ainsi le PIB est revenu quasiment à son niveau d'avant crise (-0,1% par rapport au T4 2019).

Cette dynamique s'explique par un rebond de toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise des services impactés par la crise sanitaire (dont hébergement et restauration), la consommation des ménages a progressé de 5% de T/T au T3 2021, constituant ainsi le principal moteur de la croissance (contribution à hauteur de 2,6%). L'investissement est resté stable au 3^{ème} trimestre (+0,1% T/T contre 2,4 au T2) en raison des difficultés d'approvisionnement, bridant l'investissement des entreprises ainsi que celui dans le secteur de la construction.

Néanmoins, face à la menace de la 5^{ème} vague épidémique, la croissance pourrait être mise en péril. L'indice du climat des affaires de l'INSEE s'est replié de 3 points en décembre 2021, reflétant la baisse du moral des chefs d'entreprise dans un contexte d'incertitude. Pour l'instant, l'économie française semble bien résister. Malgré l'émergence du variant Omicron, la croissance est estimée à 0,6% T/T au T4 2021 et devrait ralentir au T1 2022 à 0,4% avant de repartir au T2 2022.

Retour à la normale sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'onde de choc COVID-19 a été amortie. L'emploi salarié a augmenté, dépassant de 1% son niveau pré-pandémique. Néanmoins, on constate des disparités entre secteurs, notamment l'emploi dans l'industrie qui reste en deçà de son niveau d'avant crise.

Les créations d'emploi combinées à la hausse de la population active ont entraîné un recul du chômage. De 8,9% au T3 2020 à 7,6% au T4 2021, le taux de chômage ressort plus bas qu'avant crise.

Néanmoins, la normalisation du marché du travail s'est accompagnée du retour des difficultés en termes de recrutement (premier frein à l'activité des PME et TPE) qui s'explique principalement par un problème offre/demande. D'après un sondage de l'INSEE, 56,9% des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en décembre 2021. Ce phénomène a été amplifié par la particularité de la crise COVID qui a entraîné une interruption soudaine des activités économiques, une rétention de la main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel et des difficultés de remobilisation de celle-ci.

Une inflation transitoire qui se prolonge

Après un épisode de forte baisse, de 1,5 % en janvier 2020 à 0% en décembre, en raison de la forte baisse du prix du pétrole en 2020, l'inflation IPCH (Indice des prix à la Consommation Harmonisé) a progressivement regagné du terrain pour atteindre 3,4% en décembre 2021. Au total, pour l'année 2021, la progression de l'inflation a été de 2,1%. Cette forte hausse s'explique principalement par l'accélération de la composante énergie (+18,6% en décembre 2021), qui après s'être effondrée en 2020 sous l'effet des mesures de confinement, s'est progressivement redressée dans un contexte de reprise économique mondial. Le prix du baril a enregistré son niveau le plus haut depuis trois ans. Dans la période récente, la hausse du prix du gaz et des carburants pour les véhicules a également joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation.

On a par ailleurs observé un rattrapage du prix des services affectés à la pandémie (+2,4% en restauration et hébergement en décembre 2021). Enfin, les goulets d'étranglement sur les biens manufacturés pèsent également sur les prix.

Bien qu'il apparaisse difficile d'estimer la durée exacte de l'inflation, son caractère transitoire n'est pour l'instant pas remis en cause. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de biens manufacturés ainsi que les risques de nouvelles ruptures d'approvisionnement causées par les mesures introduites face à la menace du variant Omicron

rendent les projections d'inflation très incertaines. On peut attendre à ce stade une baisse progressive de l'inflation IPCH de 2,8% au T1 2022 à 1% d'ici fin d'année.

Enfin, hors prix des composantes volatiles (énergie et alimentation), il n'existe pas à ce stade de tensions majeures. En effet, l'inflation sous-jacente (désaisonnalisée) a atteint en moyenne 1% en 2021 et devrait légèrement augmenter à 1,3% en 2022.

Des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,4% du PIB en 2021 (après 9,1% en 2020) et baisser à 4,8% en 2022.

Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6% du PIB (contre 53,8% en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques françaises dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique). A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée : une inflation durablement plus élevée qu'attendu et un marché du travail moins dynamique qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité.

L'actualité relative à la gestion des déchets (Sources La Gazette ; Actu Environnement ; ecologie.gouv.fr)

La loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC)

Promulguée le 10 février 2020, la loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC) recense 130 articles qui ont pour objectifs de lutter contre toutes les différentes formes de gaspillage. La loi vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire.

Elle se décline en cinq grands axes :

- Sortir du plastique jetable ;
- Mieux informer les consommateurs ;
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- Agir contre l'obsolescence programmée ;
- Mieux produire.

Elle fixe de nouveaux objectifs pour les années à venir.

Elle prévoit la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040. Pour y parvenir, des objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi et de recyclage seront fixés par décret. Ces objectifs sont répartis sur quatre périodes (2021-2025, 2025-2030, 2030-2035, 2035-2040), permettant de repenser progressivement l'utilisation des plastiques à usage unique :

Cette mesure impacte profondément nos modes de consommation, car nous utilisons très régulièrement des produits en plastique à usage unique : tubes de crème ou de dentifrice, bidons de lessive ou de produits ménagers, bouteilles de shampoing... Il s'agit également d'une mesure forte pour l'industrie.

Trois objectifs sont fixés par le premier décret 3R (2021-2025) :

- Un objectif de 20% de réduction des emballages plastiques à usage unique d'ici fin 2025, dont au minimum la moitié obtenue par recours au réemploi et à la réutilisation ;
- Un objectif de tendre vers une réduction de 100% des emballages en plastique à usage unique « inutiles », tels que les blisters plastiques autour des piles et des ampoules, d'ici fin 2025 ;
- Un objectif de tendre vers 100% de recyclage des emballages en plastique à usage unique d'ici le 1er janvier 2025 et pour y parvenir un objectif que les emballages en plastique à usage unique mis sur le marché soient recyclables, ne perturbent pas les chaînes de tri ou de recyclage, ne comportent pas de substances ou éléments susceptibles de limiter l'utilisation du matériau recyclé.

La France s'est fixé pour objectif de réduire de 50 % le nombre de bouteilles en plastique à usage unique d'ici à 2030.

Par ailleurs, si les performances de recyclage des bouteilles en plastique fixés par la commission européenne ne sont pas atteintes (77% en 2025 et 90% en 2030), le Gouvernement définira à partir du second semestre 2023, en concertation avec les parties prenantes, les modalités de mise en œuvre d'un ou plusieurs dispositifs de consigne pour recyclage et réemploi. La collectivité en charge de la planification régionale de la prévention et de la gestion des déchets devra émettre un avis favorable pour le déploiement d'un tel dispositif. Des expérimentations seront toutefois possibles avant 2023, sur des territoires volontaires, notamment en outre-mer.

La loi met fin à l'élimination des invendus non alimentaires neufs. Les metteurs en marché doivent maintenant réemployer leurs invendus, via par exemple le don à des associations de lutte contre la précarité – ou recycler si le réemploi n'est pas possible. Toutefois, le recyclage reste généralement une solution plus attractive pour les metteurs en marché alors que la recyclabilité des produits n'est pas toujours garantie. L'alternative du recyclage pourrait ainsi limiter la réduction du gaspillage attendue. Cette obligation s'applique depuis le 1er janvier 2022 pour les produits soumis à une filière REP avant la loi AGECE comme les textiles ou les équipements électriques et électroniques, ainsi que pour certains produits spécifiquement ciblés comme les livres ou les produits d'hygiène et de puériculture – pour les autres comme les articles de sport ou de bricolage et jardin, il faudra attendre le 31 décembre 2023.

La loi renforce également la lutte contre le gaspillage alimentaire en rehaussant ses objectifs. Les secteurs de la distribution alimentaire et de la restauration collective (supermarchés, cantines...) devront réduire le gaspillage alimentaire de 50 % par rapport au niveau de 2015 et cela d'ici 2025. Les secteurs qui produisent ou transforment des denrées alimentaires ainsi que la restauration commerciale devront également réduire de 50 % leur gaspillage alimentaire par rapport au niveau de 2015 et cela d'ici 2030.

Onze nouvelles filières pollueurs-payeurs sont créées par la loi :

- Depuis le 1^{er} janvier 2021 : les produits du tabac ;
- Depuis le 1^{er} janvier 2022 : les jouets, les articles de sport et de loisirs, les articles de bricolage et de jardin, les produits ou matériaux de construction du bâtiment, les voitures, camionnettes, véhicules à moteur à 2 ou 3 roues et les quadricycles et les huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles ;
- A partir du 1^{er} janvier 2023 : les pneus ;
- A partir du 1^{er} janvier 2024 : les chewing-gums et les textiles sanitaires à usage unique, y compris les lingettes préimbibées ;
- A partir du 1^{er} janvier 2025 : les engins de pêche contenant du plastique.

La loi étend également le périmètre de certaines REP, comme celle des emballages ménagers. Celle-ci s'étend désormais aux emballages professionnels. Cette extension est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2021 pour les professionnels de la restauration. Elle est ensuite étendue à l'ensemble des emballages professionnels à compter du 1er janvier 2025.

Généralisation du tri à la source des biodéchets

Le tri à la source des biodéchets des gros producteurs est une obligation depuis plusieurs années. La Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte, complétée par la Loi AGECE oblige la généralisation du tri à la source des biodéchets à tous les producteurs, y compris les ménages, au 31 décembre 2023.

Depuis 2009, le SIRTOM du Laonnois dote gratuitement les foyers de son territoire en composteurs ou lombricomposteurs. A ce jour, environ 39% des foyers du territoire ont été équipés par le SIRTOM. De plus, des sites

de compostage partagé sont déployés en pied d'immeubles ou dans des villages. Développer le compostage, notamment le compostage partagé, demeure une priorité.

Par ailleurs, le SIRTOM du Laonnois participe à la démarche de concertation territoriale autour des biodéchets, ConcerTo, menée par VALOR' AISNE.

Cette démarche a pour but d'étudier toutes les options qui se présentent aux collectivités et de dessiner le futur schéma départemental qui permettra de répondre aux objectifs réglementaires.

Déploiement de l'extension des consignes de tri des emballages plastiques

Valor'Aisne et ses adhérents ont décidé de mettre en place en 2021 l'extension des consignes de tri des emballages plastiques.

Par conséquent, Valor'Aisne a modernisé son centre de tri d'Urvillers afin de pouvoir accepter dès septembre l'ensemble des flux des collectivités de l'Aisne et répondre ainsi à l'évolution de la réglementation en la matière.

Le SIRTOM avait déployé en 2012, à titre d'expérimentation sur la communauté de communes de la Champagne Picarde, ainsi que sur Festieux et Samoussy, l'extension des consignes de tri des emballages plastiques, permettant aux habitants de ce secteur de mettre l'ensemble des emballages en plastique (pots, barquettes et films) dans le bac jaune.

Par conséquent, le SIRTOM du Laonnois, a déployé fin en septembre l'extension des consignes de tri sur l'ensemble de son périmètre d'intervention.

La communication a été mutualisée à l'échelle du syndicat départemental, mais renforcée par des actions locales de terrain.

L'agrément actuel de CITEO est dans sa dernière année. En effet, le barème F se terminera fin 2022. Son objectif principal était de déployer massivement l'extension des consignes de tri des emballages plastiques.

Mise en place de la collecte en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables en habitat collectif dense de Laon

En 2018, le SIRTOM du Laonnois a mené une étude d'optimisation du service de collecte des déchets. Ainsi, plusieurs pistes avaient été proposées. Parmi elles, cinq ont été validées et votées par le Comité Syndical :

- Conteneurisation des OMR
- Transformation de la collecte hebdomadaire des biodéchets en collecte des déchets verts, et gestion des biodéchets par compostage individuel et collectif
- Pré-collecte en borne d'apport volontaire en habitat collectif dense
- Transformation de la collecte de nuit en collecte de jour
- Mise en place de l'extension des consignes de tri

La pré-collecte en bornes d'apport volontaire concerne les quartiers Champagne, Moulin Roux, Montreuil et Ile de France de la ville de Laon. Il s'agit d'implanter des points d'apport volontaire composés de plusieurs bornes pour les ordures ménagères et les déchets recyclables.

Les travaux de déploiement des équipements sont en cours. L'entreprise indique rencontrer des difficultés d'approvisionnement inhérentes au contexte actuel.

Développer la prévention des déchets et l'économie circulaire

Malgré la situation liée au COVID-19 et ses conséquences, le SIRTOM travaille et poursuit ses actions sur le sujet de la prévention et la réduction des déchets.

Plusieurs programmes se sont succédés depuis plus d'une dizaine d'années :

- Programme local de prévention des déchets 2010 – 2015
- Territoire zéro déchet zéro gaspillage 2016 – 2019

Le nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) pour la période 2020-2025 est en cours de rédaction.

Ainsi l'objectif de réduction fixé est de réduire de 10% la quantité de déchets ménagers et assimilés entre 2018 et 2025.

Pour y arriver, 6 axes stratégiques ont été choisis :



Au titre de la gestion de proximité des biodéchets, ce sont 954 composteurs qui ont été demandés et dotés en 2021. Le taux de couverture du territoire est de 39,9% des foyers sachant que le niveau d'utilisation, d'après une enquête de terrain menée en 2019, est estimé à 89%.

Par ailleurs, développer l'accompagnement des professionnels demeure une priorité. A ce titre, nous continuons d'agir pour la prévention et la collecte sélective des déchets assimilés. Il s'agit de renforcer notre accompagnement des professionnels et de mettre en valeur, tout comme pour les particuliers, les actions déjà réalisées par les entreprises, les artisans-commerçants, les administrations...

L'expérimentation de la collecte de l'amiante en déchetterie de Laon se poursuivra également cette année.

La situation du SIRTOM et l'orientation budgétaire proposée pour 2022

Elle vise à poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en préservant un fonds de roulement et un autofinancement suffisants. Elle permet également de prévoir les investissements nécessaires à la mission de service public tout en maîtrisant également la dette. Marquer le pas sur les investissements serait dans tous les cas impossible au vu des délais de livraison actuels. A fortiori, anticiper est plus que nécessaire.

L'amélioration des performances, qui passe notamment par la prévention, le tri, la communication, l'optimisation et la modernisation des services, la maîtrise des coûts, ainsi que par la prise en compte des conditions de travail du personnel, notamment au regard de la santé et de la sécurité, s'inscrit d'année en année comme constante de l'action du SIRTOM, la situation actuelle compliquant la donne.

Anticiper et saisir toute opportunité demeure plus que jamais nécessaire en vue d'amortir les hausses ou pertes que nous subissons par ailleurs.

Hausse des tonnages, liée aux changements de modes de consommation et de comportements induits par la crise COVID-19, puis la relance, hausse de la TGAP, et, par conséquent, des coûts de traitement des déchets et de notre contribution à Valor'Aisne, diminution de la population, augmentation du prix du carburant, de l'énergie, inflation,

évolution de la grille indiciaire, difficultés d'approvisionnement, etc. sont autant de paramètres impactant directement les orientations et prévisions budgétaires pour 2022. Une hausse de la contribution est inéluctable.

Par ailleurs, à l'instar de la décroissance démographique de l'Aisne, le SIRTOM connaît depuis plusieurs années une diminution de sa population (89 487 en 2018, 87 742 en 2022 soit une perte de 1745 habitants), laquelle a des répercussions sur le calcul de la contribution.

Forte hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pour la deuxième année consécutive

La Taxe générale sur les activités polluantes, ou TGAP, perçue par l'Etat, a été fondée sur le principe du pollueur-payeur et porte sur les tonnages enfouis ou incinérés de déchets. Elle doit, en particulier, contribuer au respect de la «hiérarchie des déchets» en renchérissant le coût de l'élimination qui constitue le mode de gestion des déchets le moins efficace d'un point de vue environnemental et, donc, en favorisant la prévention, la réutilisation, le recyclage et la valorisation des déchets.

Elle est définie par le Code des douanes et évolue chaque 1er janvier.

Une forte hausse de la TGAP est prévue d'ici 2025. En effet, elle est passée de 25 € HT par tonne enfouie en 2020 à 37 € HT en 2021. L'augmentation sera de 8 € cette année. La TGAP devrait passer à 65 € HT la tonne enfouie en 2025. Cette taxe s'ajoute au prix du traitement à la tonne. A noter que la TGAP est soumise à une TVA de 10%. L'augmentation de TGAP sur une tonne stockée d'OMR ou d'encombrants est donc de 8,8 € cette année, après celle des 13.20€ TTC de 2021.

Evolution de la TGAP attendue

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TGAP Valorisation énergétique de plus 75% de biogaz/ tonne	20,08 €	23,00 €	24,00 €	24,00 €	25,00 €	37,00 €	45,00 €	52,00 €	59,00 €	65,00 €

Parallèlement, pour limiter l'impact de ces hausses, la LFI 2019 a introduit un taux réduit de TVA de 5,5% pour les prestations qualifiées d'économie circulaire correspondant à l'amélioration du taux de valorisation matière et organique. Le tri sélectif, ainsi que certains flux de déchetterie y sont éligibles depuis 2021. Ces éléments sont intégrés par Valor'Aisne dans ses calculs de cotisation (40 000€ environ pour le SIRTOM, comme en 2021).

L'impact de la hausse seule de TGAP pour le SIRTOM dépasse les 184 000€. Réduire les tonnages est inéluctable. En revanche, pour faire face aux diverses hausses subies par ailleurs, le syndicat départemental n'a d'autre choix que de les prendre en compte dans le calcul de sa contribution 2022.

Afin de pallier les évolutions futures Valor'Aisne a déjà initié une collaboration avec les départements voisins de l'Oise, du Nord et de Seine-et Marne. Les départements du Grand Est mènent une réflexion sur leurs unités de traitement et leurs complémentarités. L'Aisne étant frontalière avec les Ardennes et la Marne, Valor'Aisne est associé à cette réflexion.

Synthèse des tonnages 2021 entrant sur le SIRTOM- 1ers éléments chiffrés Nous ne disposons pas de tous les éléments au moment de la rédaction du présent document. Des recueils de données et des vérifications sont en cours.

FLUX	2019	kg/hab	2020	kg/hab	2021	kg/hab	% Evolution kg/an 2021-2020	Population concernée 2021	% Evolution kg/an 2021-2019
OMR	15 569,87	174,52	15 961,53	180,06	16 072,64	182,03	1,09%	88 297	4,30%
ENCOMBRANTS	3 615,20	40,03	3 231,54	36,01	3 919,20	43,85	21,77%	89 376	9,53%
VERRE	3 305,26	37,05	3 407,12	38,59	3 412,64	38,65	0,16%	88 297	4,32%
BIO DECHETS (1)	127,80	2,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	57 374	-100,00%
DECHETS VERTS PAP	2 545,00	37,52	1 219,86	18,13	1 970,46	29,43	62,34%	66 948	-21,55%
EMBALLAGES PAPIERS MONOFLUX	4 894,97	54,87	4 755,14	52,99	5 042,43	57,11	7,77%	88 297	4,08%
DECHETTERIES "hors verre, hors encombrants "	11 564,96	130,76	9 521,90	106,11	13 389,91	149,82	41,19%	89 376	14,57%
TOTAL OMA	23 897,90	268,61	24 123,79	271,64	24 527,71	277,79	2,3%	88 297	3,41%

(1) Période de janvier à Février
pour 2019

DETAIL DES TONNAGES
DECHETTERIES (Hors REP
textiles)

Type de déchets	2019	kg/hab	2020	kg/hab	2021	kg/hab	% Evolution kg/an 2021-2020	Population concernée 2021 avec convention	% Evolution kg/an 2021-2019
Encombrants	3615,20	40,03	3231,54	36,01	3919,02	43,85	21,76%	89 376	9,53%
Bois	1659,71	18,38	1428,70	15,92	1954,25	21,87	37,33%	89 376	18,97%
Déchets verts	3182,93	35,25	2266,06	25,25	3866,00	43,26	71,29%	89 376	22,72%
DDS	49,16	0,54	43,95	0,49	45,46	0,51	3,85%	89 376	-6,57%
Et / ou autres	6673,16	73,90	5872,52	65,44	7595,25	84,98	29,85%	89 376	15,00%
TOTAL	15180,16	168,10	12842,77	143,12	17379,98	194,46	35,87%	89 376	15,68%

TOTAL DMA	41 623,06	474,23	38 186,42	432,89	43 878,15	501,68
			Evolution en % 2020/2021	14,91%	15,89%	

Le niveau de performances atteint jusqu'à maintenant est en recul depuis 2020. Le même constat est fait tant à l'échelle nationale que de celle de Valor'Aisne. Cette situation est sans nul doute la conséquence directe de la crise sanitaire et de la situation économique actuelle.

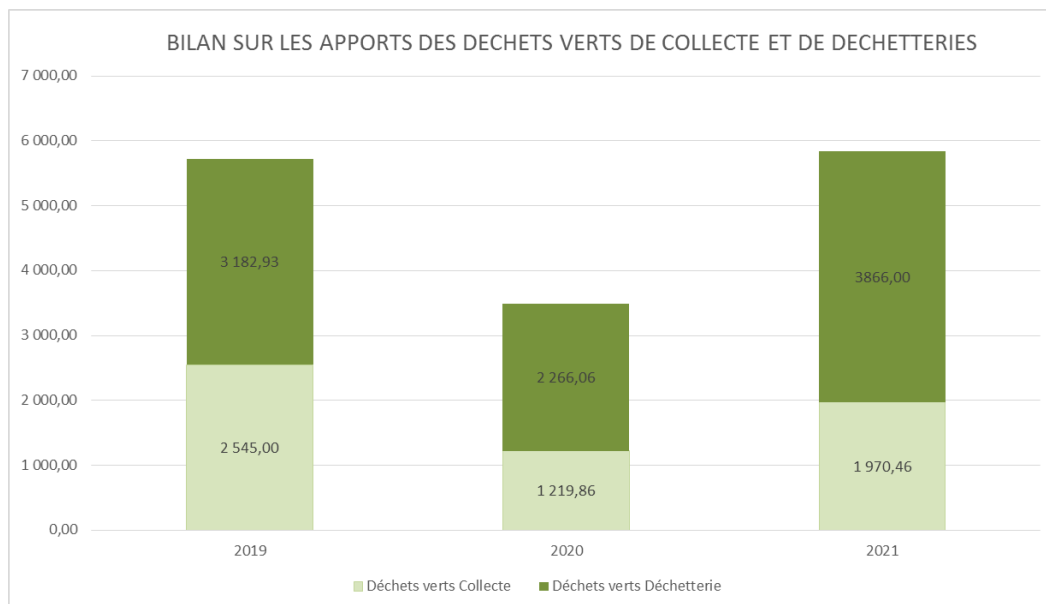
Diverses pistes pouvaient expliquer l'augmentation des OMR de 2020, même s'il s'agissait d'hypothèses. Durant le confinement et/ou les restrictions de déplacement, les usagers ont plus consommé à domicile, réalisé des travaux. Certains en ont profité pour faire du tri. De plus, les scolaires étaient à la maison. Le télétravail a généré plus de repas pris à domicile. De plus, il y a eu moins de départs en vacances. En contrepartie, les restaurants étaient fermés, mais les établissements collectés par le SIRTOM sont peu nombreux. La vente à emporter et la livraison produisent plus de déchets, qui se retrouvent dans les poubelles des usagers Les bornes à vêtements étaient inaccessibles. L'absence de brocantes a également été un frein au réemploi. L'utilisation de produits à usage unique a été en augmentation (lingettes, masques, gants, mouchoirs, essuie tout ...). Elle peut être estimée à une cinquantaine de tonnes sur l'année pour l'ensemble des foyers desservis par le SIRTOM. Le nombre d'actions de sensibilisation et animations limité suite au contexte sanitaire n'a pas joué en faveur du geste de tri.

Par ailleurs, en 2020, les tonnages des flux de déchetteries étaient globalement en baisse, s'agissant d'une année non représentative par le fait que les déchetteries du SIRTOM ont été fermées du 17 mars au 13 mai 2021 et ont été réouvertes progressivement, accessibles dans un premier temps uniquement les après-midi sur rendez-vous.

S'agissant de 2021, la production d'OMR collectée a augmenté de 1,09%. Ce résultat est à mettre en rapport avec la consommation des ménages qui a augmenté de 5%.

La hausse de 7,77% du flux de collecte sélective est sans nul doute également le résultat pour partie de la relance mais surtout de la mise en place de l'extension des consignes de tri plastiques.

La production de déchets verts retrouve sensiblement son niveau de 2019, sachant que 2021 a connu davantage de précipitations. L'année 2020 n'est pas significative dans la mesure où la collecte a commencé plus tard que prévu et que les déchetteries ont été fermées plusieurs semaines.



En 2021, en lien avec la situation sanitaire et la relance, les tonnages des flux de déchetteries ont fortement augmenté. Le nombre de demandes de dérogation à l'apport du m3 est passé de 13 en 2019 à 326 en 2021 (106 en 2020). Cette augmentation exponentielle est également le reflet de la situation sanitaire, une part importante, environ 60%, des dérogations faisant suite à un décès. Les demandes pour cause de déménagement, travaux et apport de déchets verts constituent les 40% restants.

Le SIRTOM est contraint par les difficultés de livraison de ses fournisseurs

Les délais de livraison, qui se sont fortement allongés pour certains équipements, notamment pour les bennes d'ordures ménagères, nous contraignent à anticiper certains investissements voire éventuellement à envisager la location dans certains cas.

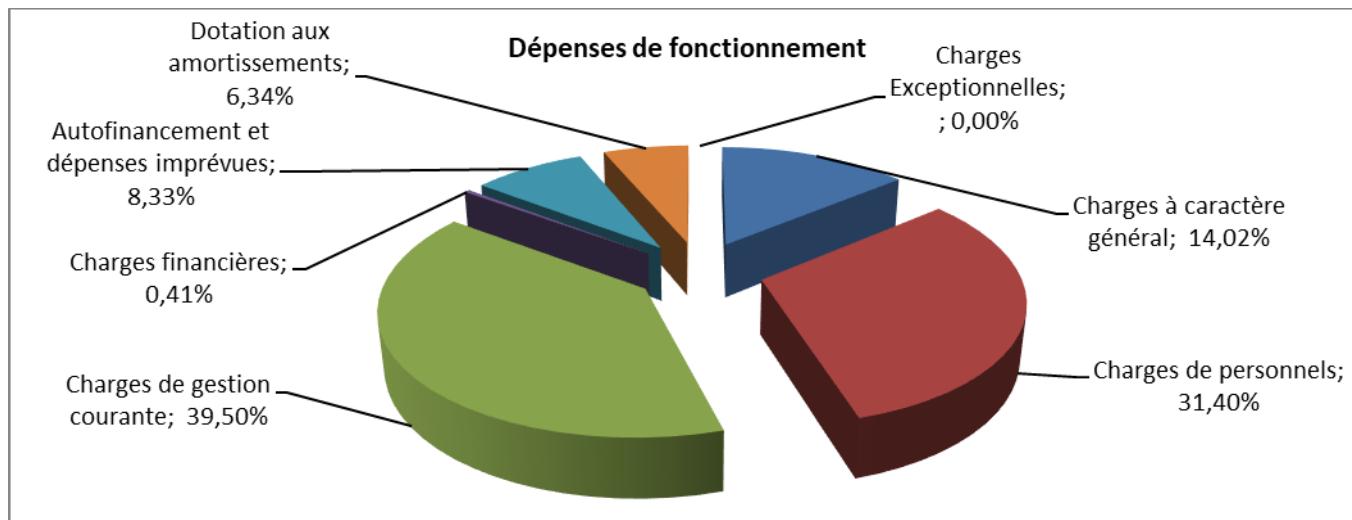
Le Compte Administratif 2021

Le budget est comptabilisé en TTC

Au titre de l'exercice 2021 lui-même, le compte administratif fait apparaître après rattachements des charges et produits à l'exercice un excédent de 790 175.97€ en fonctionnement (18 110,64 € en 2020) et un excédent de 997 710.75€ en investissement, hors restes à réaliser d'un montant négatif de 2 569 752€. En intégrant les résultats et soldes antérieurs, l'excédent définitif disponible en fonctionnement (inscrit au compte 002), après la prise en compte des restes à réaliser, est de 1 314 236.99 € (1 679 983,81€ en 2020), 1 155 922.79 € couvrant le besoin de financement de la section investissement au compte 1068, soit un fonds de roulement permettant de fonctionner environ 35 jours en intégrant l'ensemble des dépenses réelles (48 jours en 2019, 51 jours en 2020, 44 jours en 2021). L'objectif est de ne pas recourir à une ligne de trésorerie génératrice de frais.

Suite à la reprise économique de 2021, les recettes de ventes de matériaux ont été supérieures aux estimations établies en 2020, ce qui a contribué au maintien du résultat sur exercices antérieurs et ainsi de préserver notre fonds de roulement.

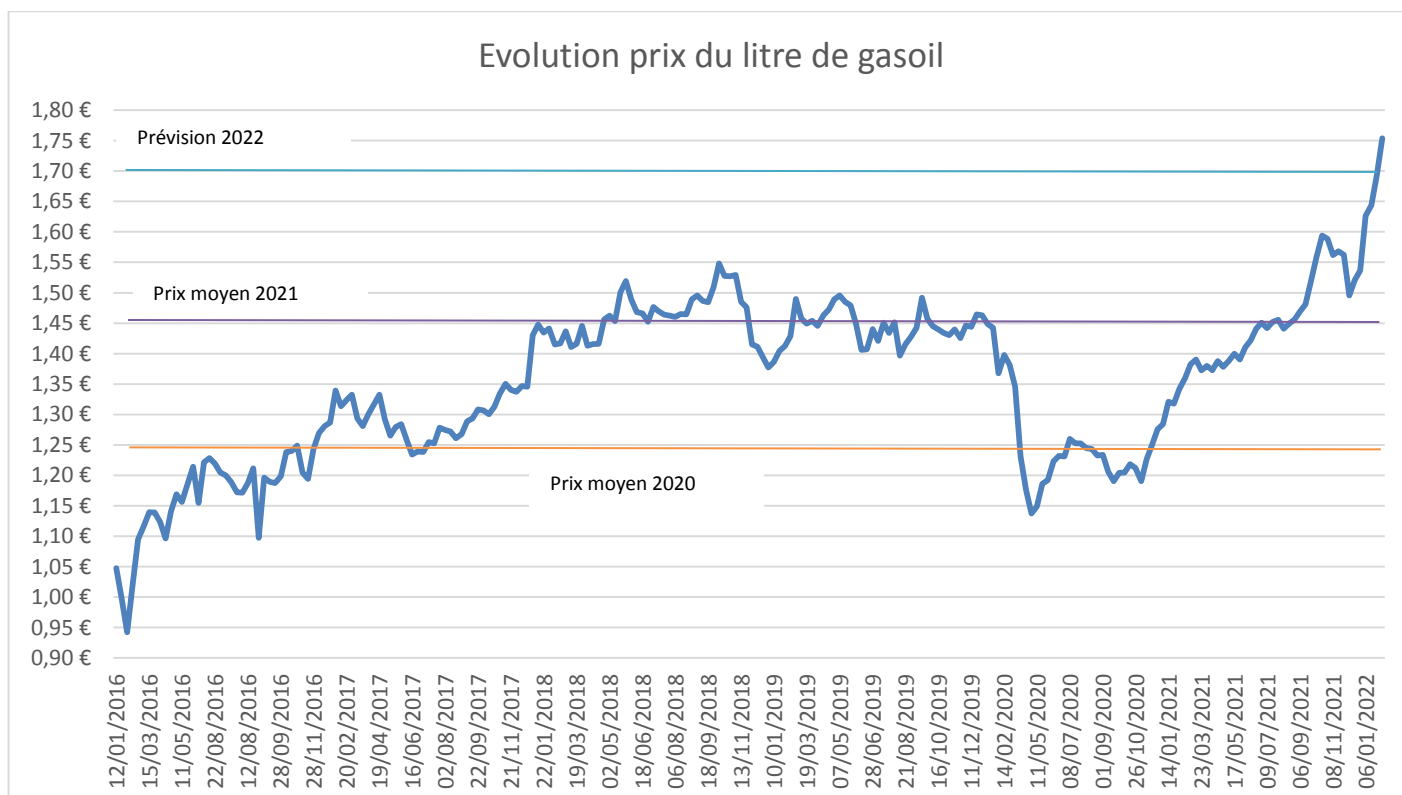
Les dépenses de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement sont constituées de quatre postes principaux : les charges à caractère général, les charges de personnel, la contribution à Valor'Aisne, le virement à la section d'investissement.

Globalement, les crédits nécessaires au fonctionnement de la structure devraient avoisiner les 12.27 millions d'euros (intégrant les résultats n-1).

Les charges prévisionnelles à caractère général sont estimées à 1.72M€. Elles sont en augmentation de 10,8% par rapport aux crédits inscrits en 2021, le poste carburant (566 000€) augmentant quant à lui de 21,8 %.



Il faut s'attendre à une augmentation de l'ordre de 15 à 30% des crédits réservés aux contrats de prestations de services, location et entretien du matériel roulant. Cette forte hausse s'explique notamment par le fait que certaines dépenses sont liées à des contrôles obligatoires, non annuels, devant être réalisés cette année.

Les charges prévisionnelles de personnel augmenteraient de 2,68% de BP à BP représentant 31,5% des dépenses de fonctionnement soit 3.85 M€ (3.75 M€ en 2021).

Dans le cadre de l'aménagement et la réduction du temps de travail, les agents sont rémunérés sur une base de travail de 35 heures hebdomadaires soit 1607 heures par an.

Effectifs pourvus	Catégorie	Effectif	
		Temps Complet	Temps Incomplet
Filière administrative			
Attaché principal	A	1	
Attaché	A	1	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	2	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	5	
Adjoint administratif	C	1	
Filière technique			
Agent de maitrise principal	C	2	
Agent de maitrise	C	2	
Adjoint technique	C	16	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	24	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	15	
Total		71	1

Par ailleurs, le recours à du personnel contractuel non permanent est rendu nécessaire notamment pour faire face aux accroissements temporaires ou saisonniers d'activité qui nécessitent à eux seuls la création de 13 postes.

Bases salariales

Charges de personnel	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Rémunération principale	1 660 000.00€	1 555 515.79€	1 646 000.00€
NBI- SFT	45 000.00€	43 598.04€	45 600.00€
Autres indemnités	305 000.00€	272 061.78€	277 000.00€
Rémunération personnel contractuel	474 000.00 €	545 580.50€	610 000.00€

La rémunération principale correspond à la masse salariale des agents titulaires. Elle prend en compte la revalorisation de carrière et bonification indiciaire du 1^{er} janvier, ainsi que les évolutions de carrière habituelles. Ce montant correspond au traitement indiciaire augmenté des heures supplémentaires que peuvent effectuer les agents selon les nécessités de service. Le total des heures supplémentaires payées au titre de l'année 2021 s'élève à 25 715€.

La plupart des heures supplémentaires correspond à la collecte des jours fériés. Les agents de collecte travaillant les jours fériés peuvent, selon leur choix, se faire payer leurs heures ou récupérer double comme le prévoit le protocole d'accord.

Les autres indemnités d'un montant de 277 000 € correspondent aux diverses primes et indemnités dont bénéficient les agents.

Les crédits d'un montant de 610 000 € correspondent aux dépenses de personnel contractuel nécessaire entre autres pour la collecte saisonnière des déchets verts, au remplacement des agents en arrêt pour indisponibilité physique, en congé, principalement en collecte et en déchetterie. Les heures supplémentaires y sont également intégrées ainsi que la taxe employeur de 10% dite « de précarité » applicable depuis le 1^{er} janvier 2021.

Avantages en nature

Les agents du SIRTOM bénéficient de chèques-déjeuner à raison d'un chèque par jour travaillé.

La valeur faciale du chèque est de 7,5 € dont 4,5 € de participation de l'employeur et 3 € de participation de l'agent.

Une participation de 40 € par mois est versée aux agents adhérant soit à une garantie maintien de salaire soit à une mutuelle. Celles-ci doivent être labellisées pour que l'agent puisse bénéficier de cette participation.

Les autres charges de gestion courante mobilisent 4,85 millions d'euros et augmentent de 15,95%.

La contribution versée au titre de l'ensemble du traitement des déchets à Valor'Aisne constitue une part importante des dépenses. En augmentation de 17,05%, elle est estimée à 4 658 000€ (3 980 000€ en 2021) soit 45% (41% en 2021) des dépenses réelles de fonctionnement. La conjugaison de l'évolution importante des tonnages de déchetterie et de la hausse des tarifs de Valor'Aisne, destinée principalement à absorber l'augmentation de la TGAP et les surcoûts liés au traitement, explique l'écart de 678 000€ (équivalent à 7.73€ par habitant pour le SIRTOM) entre 2021 et 2020, année non significative au regard du service dégradé lié à la pandémie.

L'augmentation liée au traitement des OMR et à la part habitants est de 392 000€. Celle relative au traitement des déchets de déchetterie est de l'ordre de 289 000€, 215 000€ étant imputables à l'augmentation de tonnages soit 2,45€/hab.

Contribution Valor'Aisne

Part collecte des déchets collectés en porte à porte et habitants

	Année de référence pour le calcul du tonnage	Tonnage retenu pour le calcul de la cotisation	Prix à la tonne (en €/TTC)	Population de référence	Cotisation à l'habitant	Cotisation totale	% d'augmentation de la cotisation liée à la hausse du tarif de Valor'Aisne
BP 2018 HT TOTAL	2017	17490,89	70,13	89487	19,55	2 976 106,97 €	
BP 2018 TTC TOTAL	2017	17490,89	77,14	89487	21,51	3 273 717,67 €	-9,32%
BP 2019 HT TOTAL	2018	17078,31	70,13	89216	19,55	2 941 874,68 €	
BP 2019 TTC TOTAL	2018	17078,31	77,14	89216	21,51	3 236 456,99 €	-1,14%
BP 2020 HT TOTAL	2019	16374,43	72,64	88647	19,53	2 920 714,51 €	
BP 2020 TTC TOTAL	2019	16374,43	79,9	88647	21,48	3 212 454,52 €	-0,74%
BP 2021 HT TOTAL	2020	17111,65	82,94	88297	19,53	3 143 680,66 €	
BP 2021 TTC TOTAL	2020	17111,65	91,23	88297	21,08	3 422 396,59 €	6,54%
BP 2022 HT TOTAL	2021	17054,65	94,85	87742	21,53	3 506 718,53 €	
BP 2022 TTC TOTAL	2021	17054,65	104,34	87742	23,19	3 814 133,57 €	11,45%

Part de la contribution relative au traitement des déchets de déchetterie

Flux de déchets	Prix du traitement à la tonne HT avec TGAP catalogue 2021	Prix du traitement à la tonne HT avec TGAP catalogue 2022	Evolution du prix à la tonne	Evolution en %	Tonnages effectif pour calcul	Taux de TVA	Total traitement HT	Total traitement TTC
Encombrants	97,00 €	109,86 €	12,86 €	13,26%	3932,02	10%	431 971,72 €	475 168,89 €
Bois	35,00 €	36,00 €	1,00 €	2,86%	1954,25	10%	70 353,00 €	77 388,30 €
Souches	45,00 €	52,00 €	7,00 €	15,56%	0,00	5,50%	- €	- €
Gravats valo	0,25 €	0,25 €	- €		2209,85	5,50%	552,46 €	582,85 €
Déchets verts	22,60 €	28,51 €	5,91 €	26,15%	3866,00	5,50%	110 219,66 €	116 281,74 €
Plâtre	63,00 €	72,00 €	9,00 €	14,29%	523,22	5,50%	37 671,84 €	39 743,79 €
Bases	502,00 €	502,00 €	- €		0,126	10,00%	63,25 €	69,58 €
Peintures	335,00 €	335,00 €	- €		9,469	10,00%	3 172,12 €	3 489,33 €
Solvants	310,00 €	310,00 €	- €		0,235	10,00%	72,85 €	80,14 €
Aérosols	1 150,00 €	1 150,00 €	- €		0,916	10,00%	1 053,40 €	1 158,74 €
EVS	360,00 €	360,00 €	- €		7,796	10,00%	2 806,56 €	3 087,22 €
Produits non identifiés	905,00 €	905,00 €	- €		25,690	10,00%	23 249,45 €	25 574,40 €
Produits Phytosanitaires	1 328,00 €	1 328,00 €	- €		0,861	10,00%	1 143,41 €	1 257,75 €
Acides	805,00 €	805,00 €	- €		0,095	10,00%	76,48 €	84,12 €
Combustibles	1 322,00 €	1 322,00 €	- €		0,061	10,00%	80,64 €	88,71 €
Filtres à huiles	313,00 €	313,00 €	- €		0,028	10,00%	8,76 €	9,64 €
Amiantes	90,00 €	90,00 €	- €		0,000	10,00%	- €	- €
huiles alimentaires	- €	- €	- €		0,000	10,00%	- €	- €
Huiles de vidange	340,00 €	340,00 €	- €		39,060	5,50%	13 280,40 €	14 010,82 €
DIB	65,00 €	65,00 €	- €		0,000	5,50%	- €	- €
Pneus	85,00 €	85,00 €	- €		0,000	10,00%	- €	- €
mise en balles	35,00 €	35,00 €	- €		425,42	5,50%	14 889,70 €	15 708,63 €
Déchets verts pap	22,60 €	28,51 €	5,91 €	26,15%	2325,66	5,50%	66 304,57 €	69 951,32 €
TOTAL					12569,68	TOTAL	776 970,26 €	843 735,95 €

Les recettes de fonctionnement

Elles sont constituées essentiellement de la contribution versée par les membres, des soutiens des éco organismes et reventes de matériaux.

Les prévisions budgétaires 2021 avaient été établies en tenant compte des cours des matériaux d'alors relativement bas. La relance a eu un effet positif sur les prix de reprise qui se sont envolés courant d'année (+25%) et ont permis ainsi le maintien du fonds de roulement. Les prévisions budgétaires 2022 s'appuieront sur les prix moyens.

Néanmoins, afin de compenser les augmentations de charges, notamment celle liée à notre contribution Valor'Aisne, ainsi que la baisse de population, il y a lieu de passer la contribution de 91€ à 95€ soit une augmentation de 4,4% et de 3.74% sur la contribution totale à percevoir.

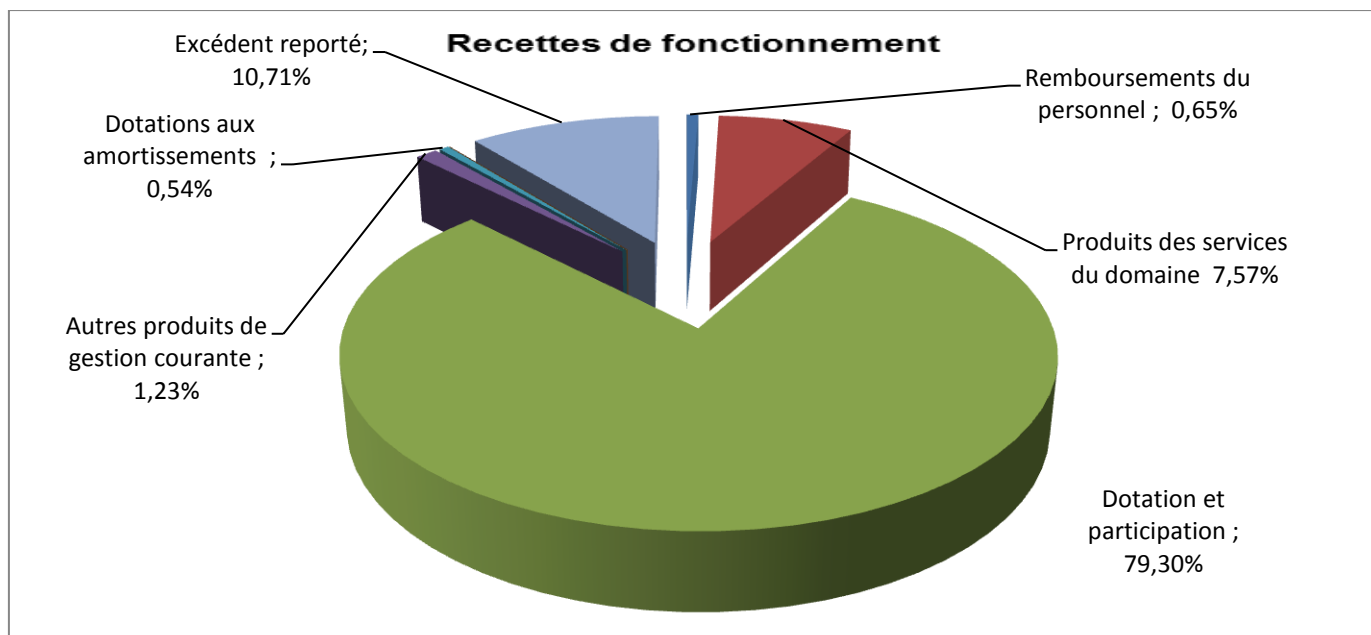
L'épargne nette de l'exercice serait cependant négative de 95 000€. En tenant compte du FCTVA à percevoir, la situation approcherait l'équilibre.

A contribution constante, l'épargne nette de l'exercice serait en négatif de 446 000€ (355 000€ déduction faite du FCTVA)

Population desservie

	2018	2019	2020	2021	2022
Communauté d'Agglomération Pays de Laon	44 421	44 505	43 942	43 696	43 219
Communauté de Communes Chemin des Dames	5 498	5 534	5 567	5 588	5 581
Communauté de Communes Picardie des Châteaux	18 067	17 759	17 755	17 664	17 625
Communauté de Communes Champagne Picarde	21 501	21 418	21 383	21 349	21 317
Sous total	89 487	89 216	88 647	88 297	87 742
Communauté de Communes des Villes d'Oyse sous convention	15 460				
Total	104 947	89 216	88 647	88 297	87 742
Evolution en nombre d'habitants	-	15 731	- 569	- 350	- 555
Conséquence sur la contribution				- 30 625 €	- 50 505 €

	Montant de la contribution
Communauté d'Agglomération Pays de Laon	4 105 805,00 €
Communauté de Communes Chemin des Dames	530 195,00 €
Communauté de Communes Picardie des Châteaux	1 674 375,00 €
Communauté de Communes Champagne Picarde	2 025 115,00 €
Total	8 335 490,00 €



Soldes d'épargne

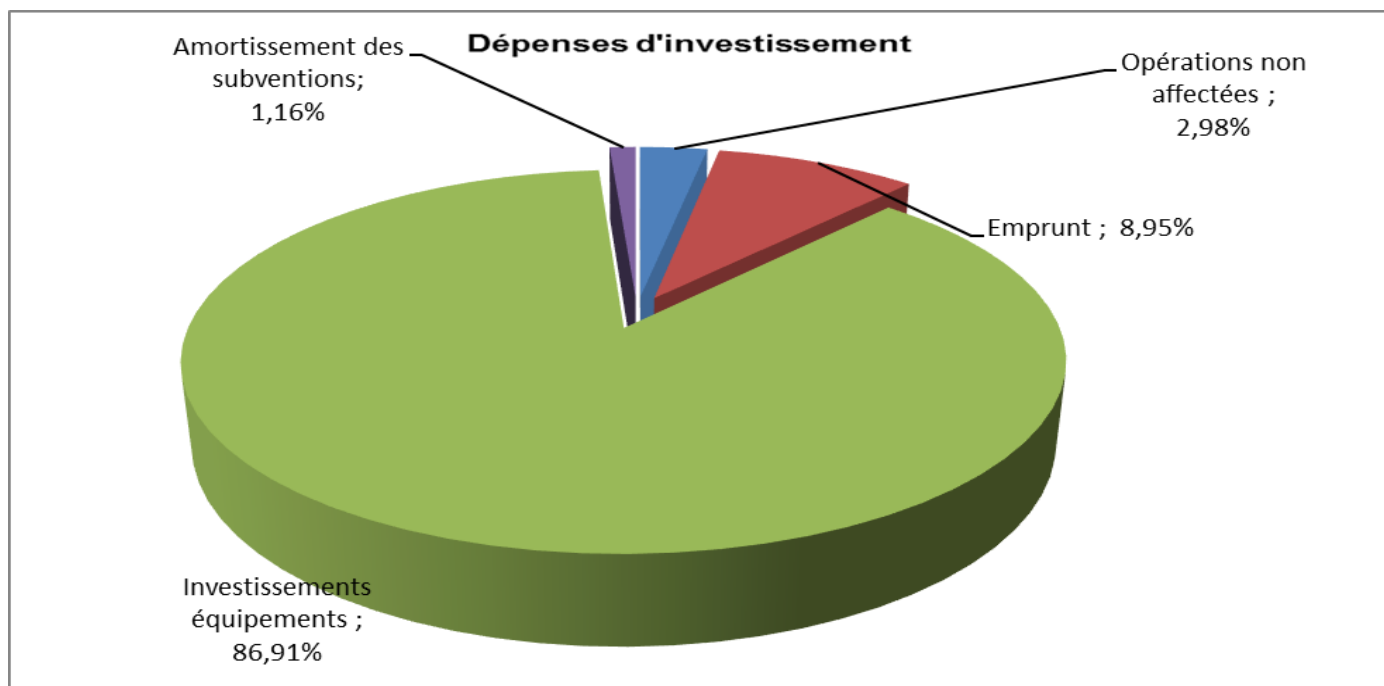
Soldes d'épargne

	BP 2021	CA 2021 (1)	BP 2022 95€	% Evolution BP2022 CA 2021	% Evolution BP2021 BP 2022	BP 2022 91€	BP 2022 93€	BP 2022 94,5€
Fonctionnement	011 Charges à caractère général	1 552 752 €	1 503 564 €	17,20%	10,81%	1 720 600 €	1 720 600 €	1 720 600 €
	Dont carburant	464 800 €	481 709 €	17,52%	21,79%	566 100 €	566 100 €	566 100 €
	Dont prestations de services	256 000 €	269 342 €	9,53%	15,23%	295 000 €	295 000 €	295 000 €
	Dont entretien véhicules	360 000 €	397 764 €	-0,19%	10,28%	397 000 €	397 000 €	397 000 €
	012 Charges de personnel	3 753 200 €	3 623 585 €	6,35%	2,68%	3 853 688 €	3 853 688 €	3 853 688 €
	65 Autres charges de gestion courante	4 180 835 €	4 121 091 €	17,63%	15,95%	4 847 800 €	4 847 800 €	4 847 800 €
	Dont contribution ValorAisne	3 979 535 €	3 979 535 €	17,05%	17,05%	4 658 200 €	4 658 200 €	4 658 200 €
	66 Charges financières - intérêts emprunts	50 405 €	50 201 €	-1,20%	-1,60%	49 600 €	49 600 €	49 600 €
	67 Charges exceptionnelles	- €	3 090 €	-100,00%		- €	- €	- €
	Total dépenses réelles hors 022	9 537 192 €	9 301 531 €	12,58%	9,80%	10 471 688 €	10 471 688 €	10 471 688 €
	013 Atténuations de charges	116 880 €	145 206 €	-44,91%	-31,55%	80 000 €	80 000 €	80 000 €
	70 Produits des services	423 000 €	742 121 €	25,13%	119,53%	928 600 €	928 600 €	928 600 €
	Dont ventes de matériaux	370 000 €	661 292 €	26,22%	125,59%	834 700 €	834 700 €	834 700 €
	74 Dotations et participations	9 319 627 €	9 547 266 €	1,94%	4,43%	9 381 162 €	9 556 646 €	9 688 259 €
	Dont contribution des EPCI membres	8 035 027 €	8 035 028 €	3,74%	3,74%	7 984 522 €	8 160 006 €	8 291 619 €
	75 Produits divers de gestion courante	105 000 €	291 949 €	-48,42%	43,43%	150 600 €	150 600 €	150 600 €
Investissement recettes réelles	76 Produits financiers	- €	- €			- €	- €	- €
	77 Produits exceptionnels hors amortissements	- €	35 331 €	-100%		- €	- €	- €
	Total recettes réelles Hors excédent antérieur	9 964 507 €	10 761 873 €	1,20%	9,30%	10 540 362 €	10 715 846 €	10 847 459 €
	Epargne brute	427 315 €	1 460 342 €	-71,26%	-1,80%	68 674 €	244 158 €	375 771 €
	Epargne de gestion Hors intérêts emprunts	477 720 €	1 510 543 €	-68,94%	-1,77%	118 274 €	293 758 €	425 371 €
	Capital annuité emprunts	- 435 665 €	- 435 663 €	18,14%	18,14%	514 700 €	514 700 €	514 700 €
	Epargne nette	- 8 350 €	1 024 679 €	-109,28%	-1238,42%	446 026 €	270 542 €	138 929 €
	FCTVA compte 10222	132 272 €	132 275 €	-31,76%	-31,75%	90 271 €	90 271 €	90 271 €
	Résultat	123 922 €	1 156 954 €	-100,41%	-103,86%	355 755 €	180 271 €	48 658 €
	(1) Rattachement des charges et des produits à l'exercice +477 230€							

Les dépenses d'investissement

Le SIRTOM poursuit la modernisation, le renouvellement et l'optimisation des équipements nécessaires à sa mission de service public, sachant qu'il est nécessaire d'anticiper certains achats au regard des délais de livraison qui se sont fortement allongés.

Les dépenses d'investissement s'équilibrent avec les recettes de la section à hauteur de 5.7 millions d'euros (dont 2.64 millions d'euros de restes à réaliser, le solde étant de -2,56 millions d'euros).



Les investissements réalisés en 2021

OPERATIONS	Coûts prévisionnels 2021	RAR 2020	Réalisé	% de réalisation hors engagements	% de réalisation avec les engagements
Collecte du verre	38 400,00 €	- €	37 899,30 €	99%	99%
Remplacement remorque avec grue	- €	- €			
20 Bornes à verre	38 400,00 €	- €	37 899,30 €		
Ancien Centre d'enfouissement technique	4 340,00 €	- €	4 335,36 €	100%	100%
Pompe de relevage	2 100,00 €	- €	2 086,80 €		
Pompe tracteur	2 240,00 €	- €	2 248,56 €		
Collecte sélective	2 867 000,00 €	253 345,00 €	385 994,19 €	13%	22%
Bom 26T GNV	290 000,00 €	- €	- €		
BOM 26T FY-998-AS	- €	209 249,00 €	209 248,66 €		
BOM	377 000,00 €	- €	- €		
Fourgon	- €	44 096,00 €	44 095,98 €		
Carte grise duplicata FS-477-KH	- €	- €	354,00 €		
Bacs de collecte sélective	100 000,00 €	- €	98 965,86 €		
Bornes habitat collectif	2 070 000,00 €	- €	21 151,20 €		
Echanges moteurs, boîtes de vitesse, autres	30 000,00 €	- €	12 178,49 €		
Déchetteries	349 000,00 €	- €	73 855,77 €	21%	21%
6 Bennes de déchetterie	43 400,00 €	- €	44 940,00 €		
Local gardien	30 000,00 €	- €			
Borne huile de vidange	4 200,00 €	- €	4 026,00 €		
Garde corps	2 400,00 €	- €			
Télésurveillance	5 000,00 €	- €	5 640,00 €		
Taille haie	- €	- €	315,00 €		
Perçuses	- €	- €	700,25 €		
Embrayage BY-320-RR	- €	- €	18 234,52 €		
Terrain	1 000,00 €	- €			
Travaux déchetterie	263 000,00 €	- €			
Complexe	15 517,00 €	595,00 €	5 284,57 €	34%	38%
Autolaveuse	3 300,00 €				
Vestiaires	1 000,00 €				
Vitrines affichage	1 200,00 €		803,40 €		
Matériels divers, outillages	6 000,00 €		1 973,77 €		
Portes	3 450,00 €				
Aspirateur	567,00 €		567,00 €		
Radiateur		595,00 €			
Colones de douche	- €		1 940,40 €		
Communication	3 000,00 €	- €	1 438,80 €	40%	40%
Renouvellement licence	1 500,00 €	- €	1 438,80 €		
Stand	1 500,00 €	- €	- €		
Prévention	60 000,00 €	1 272,00 €	48 291,93 €	80%	83%
Composteurs et lombricomposteurs	60 000,00 €	1 272,00 €	48 291,93 €		
Informatique et matériel de bureau	17 600,00 €	- €	15 057,60 €	86%	86%
Licences	3 600,00 €	- €	3 600,00 €		
Sièges de bureau	1 000,00 €	- €	- €		
Divers matériels informatiques	13 000,00 €	- €	11 457,60 €		
Total	3 354 857,00 €	255 212,00 €	572 157,52 €	17%	25%

Les investissements prévus en 2022

OPERATIONS	Coûts prévisionnels 2022	Commentaires
Collecte du verre	414 600,00 €	
Tracteur, remorque et grue	375 000,00 €	
20 Bornes à verre	39 600,00 €	Remplacement des bornes reformées
Ancien Centre d'enfouissement technique	15 000,00 €	
Débrousailluse quatre roues	13 915,00 €	
Divers matériels	1 085,00 €	
Collecte sélective	672 000,00 €	
BOM Monofux 26T	240 000,00 €	
BOM Monofux 26T	240 000,00 €	
Echanges moteurs, boîtes de vitesse, autres	30 000,00 €	
Bacs de collecte sélective	100 000,00 €	
Bornes AV	62 000,00 €	
Déchetteries	466 200,00 €	
Bennes de déchetterie	48 000,00 €	Quantité 5 3*30 1*20 1*10
Garde corps	4 200,00 €	Lizy
Télésurveillance	13 000,00 €	
Terrain	1 000,00 €	Festieux
Travaux déchetterie	400 000,00 €	Coucy le Château
Complexe	688 000,00 €	
Armoire entretien	1 000,00 €	
Armoire vestiaires	1 000,00 €	
Matériels divers, outillages	6 000,00 €	
Travaux complexe	680 000,00 €	
Communication	12 900,00 €	
Renouvellement licence	1 500,00 €	
Site internet	9 600,00 €	
Stand	1 800,00 €	
Prévention	60 000,00 €	
Composteurs et lombricomposteurs	60 000,00 €	
Informatique et matériel de bureau	20 300,00 €	
Ecrans	1 500,00 €	Quantité 8
Sièges de bureau	4 800,00 €	Quantité 6 Suite au passage de l'ergonome
Serveur	8 000,00 €	
Ordinateurs	3 000,00 €	
Licenses	3 000,00 €	
Total	2 349 000,00 €	

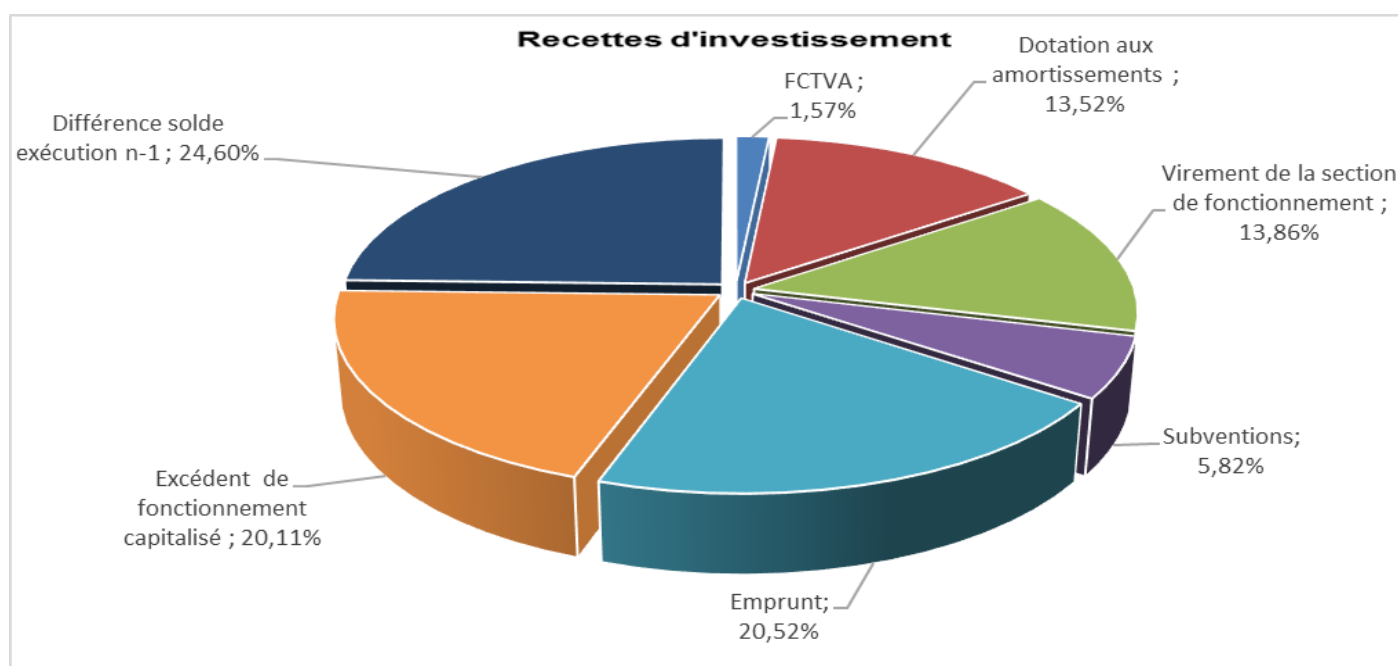
Les recettes d'investissement

Elles sont constituées de l'autofinancement qui repose sur la dotation aux amortissements et le virement de la section de fonctionnement prévus pour 1 574 000 € (28 % des recettes), alors que l'excédent antérieur reporté en fonctionnement au 002 est de 1 314 236€. L'affectation d'une partie de l'excédent capitalisé pour 1 156 000€ ainsi que le FCTVA, proche des 90 000€ et autres participations de l'ordre de 335 000€ (dont 80 000€ de RAR) seront inscrits en recettes d'investissement. Est également reporté le résultat n-1 à hauteur de 1 413 000€.

La maîtrise de la dette

Afin de financer les investissements 2022, Il est prévu de recourir à un emprunt d'équilibre de 1 180 000€ en fin d'exercice, avec levée des fonds plutôt en 2023 et première échéance en 2024. L'annuité serait de l'ordre de 105 000€

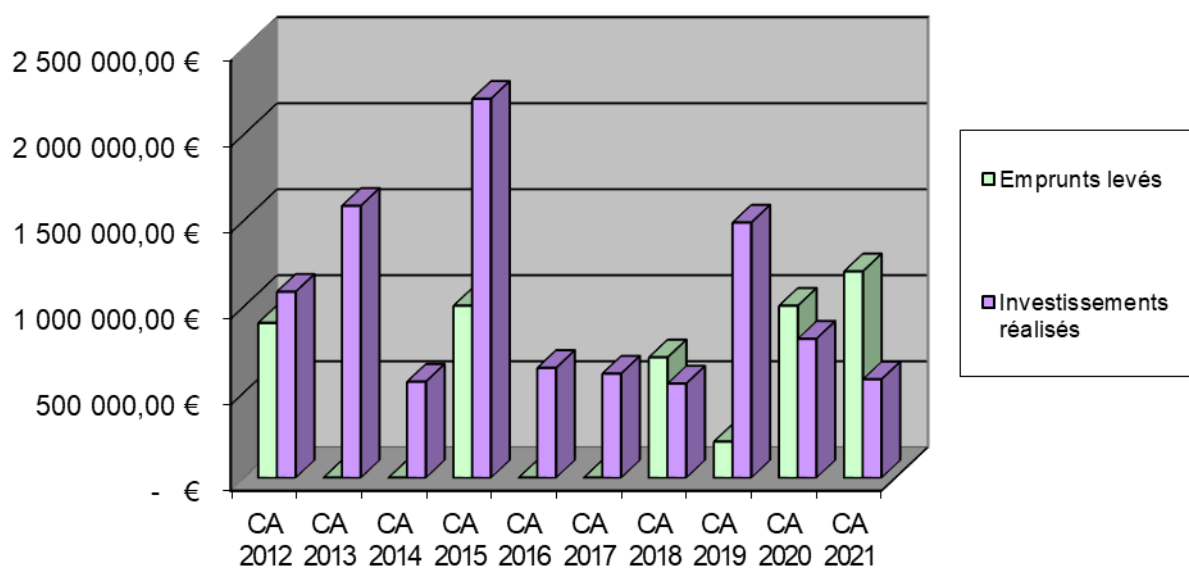
6.8% de la contribution versée en 2022 par habitant seront destinés au paiement de l'annuité (6% en 2021).



La dette

	Capital	Intérêt	Annuité	Coût par habitant	CAP RESTANT DU FIN
2022	514 686,55 €	48 589,64 €	563 276,19 €	6,42 €	2 958 980,24 €
2023	546 425,35 €	42 728,86 €	589 154,21 €	6,71 €	2 526 360,15 €
2024	491 468,53 €	34 221,58 €	525 690,11 €	5,99 €	2 149 504,36 €
2025	485 502,95 €	27 619,46 €	513 122,41 €	5,85 €	1 779 427,51 €
2026	487 895,76 €	20 824,98 €	508 720,74 €	5,80 €	1 154 578,61 €
2027	404 967,47 €	13 872,11 €	418 839,58 €	4,77 €	1 029 906,08 €
2028	299 241,36 €	8 760,23 €	308 001,59 €	3,51 €	730 832,61 €
2029	174 394,21 €	6 233,31 €	180 627,52 €	2,06 €	556 607,47 €
2030	176 417,17 €	4 210,35 €	180 627,52 €	2,06 €	380 360,55 €
2031	121 003,44 €	2 132,31 €	123 135,75 €	1,40 €	259 528,56 €
2032	56 316,65 €	1 686,81 €	58 003,46 €	0,66 €	203 318,65 €
2033	41 236,78 €	1 346,30 €	42 583,08 €	0,49 €	146 746,88 €
2034	41 580,11 €	1 002,97 €	42 583,08 €	0,49 €	105 252,87 €
2035	41 926,31 €	656,77 €	42 583,08 €	0,49 €	63 413,38 €
2036	42 275,37 €	307,71 €	42 583,08 €	0,49 €	21 225,55 €
2037	10 623,82 €	21,95 €	10 645,77 €	0,12 €	10 623,82 €
TOTAL	3 935 961,83 €	214 215,34 €	4 150 177,17 €	- €	

	Emprunts levés	Investissements réalisés	% Autofinancement	Pour infos solde des RAR
CA 2006	543 900,00 €	395 116,31 €	-	-268 052,00 €
CA 2007	- €	360 773,17 €	100%	-56 610,00 €
CA 2008	790 000,00 €	1 043 605,02 €	24%	-1 046 262,00 €
CA 2009	839 000,00 €	1 545 075,86 €	46%	-192 546,00 €
CA 2010	447 000,00 €	438 732,48 €	-	-517 560,00 €
CA 2011	900 000,00 €	1 526 365,83 €	41%	-583 816,00 €
CA 2012	900 000,00 €	1 081 204,84 €	17%	-734 000,00 €
CA 2013	- €	1 580 915,60 €	100%	231 027,00 €
CA 2014	- €	558 348,76 €	100%	103 686,00 €
CA 2015	1 000 000,00 €	2 203 167,55 €	55%	- 13 181,00 €
CA 2016	- €	638 531,63 €	100%	- 308 394,00 €
CA 2017	- €	605 350,45 €	100%	372 707,00 €
CA 2018	700 000,00 €	547 405,44 €	-	- 282 688,00 €
CA 2019	210 000,00 €	1 483 548,59 €	86%	491 794,00 €
CA 2020	1 000 000,00 €	807 659,62 €	-24%	255 212,00 €
CA 2021	1 200 000,00 €	572 157,52 €	-110%	- 2 569 752,00 €
TOTAL	8 529 900,00 €	15 387 958,67 €	45%	
Autofinancement	6 858 058,67 €			



Hypothèses d'investissements d'ici trois ans

EQUIPEMENTS	Coûts prévisionnels 2023	Coûts prévisionnels 2024	Coûts prévisionnels 2025
Collecte du verre	35 280,00 €	37 500,00 €	39 000,00 €
Bornes à verre	35 280,00 €	37 500,00 €	39 000,00 €
Collecte sélective	635 000,00 €	365 000,00 €	690 250,00 €
BOM 26T mono	250 000,00 €	260 000,00 €	270 000,00 €
BOM 26T BI	260 000,00 €		280 000,00 €
Bacs de collecte	100 000,00 €	105 000,00 €	110 250,00 €
Véhicule léger			30 000,00 €
Véhicule utilitaire	25 000,00 €		
Déchetteries	269 650,00 €	286 400,00 €	38 200,00 €
Bennes de déchetterie	34 650,00 €	36 400,00 €	38 200,00 €
Ampliroll	235 000,00 €	250 000,00 €	
Complexe	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Outillage	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Communication	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Renouvellement licence	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Prévention	60 000,00 €	63 000,00 €	67 000,00 €
Composteurs - Lombricomposteurs	60 000,00 €	63 000,00 €	67 000,00 €
Informatique et matériel de bureau	5 000,00 €	9 000,00 €	5 000,00 €
Licences	1 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
Divers matériels informatiques	4 000,00 €	7 000,00 €	4 000,00 €
Total	1 011 430,00 €	767 400,00 €	845 950,00 €

NB : les éléments chiffrés fournis dans ce rapport correspondent aux données connues à la date de son élaboration. Ils sont susceptibles d'évoluer.